

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 38
POUR : 36
CONTRE : 2
Abstentions : 2
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER –

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CONVENTION DE SERVITUDES POUR LE PASSAGE D'UN CABLE A JOUX LA VILLE
AVEC ENEDIS**

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont prévus sur le poste source « Vigne » de JOUX LA VILLE.

Ce renforcement nécessite le passage d'un câble dans les parcelles intercommunales cadastrées YS n°63, 69 et 70 à JOUX LA VILLE.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec ENEDIS qui précise les termes suivants :

- Autoriser Enedis à établir à demeure une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires,
- Autoriser Enedis à établir si besoin des bornes de repérage,
- Autoriser Enedis à effectuer si nécessaire de l'élagage, abattage, dessouchage de plantations, branches arbres à proximité des ouvrages,
- Autoriser Enedis à utiliser les biens désignés ci-dessus pour réaliser les opérations nécessaires au service public de la distribution d'électricité,
- Autoriser Enedis à pénétrer sur lesdites propriétés.

Par ailleurs, il est demandé à ENEDIS de faire passer le câble sur la parcelle cadastrée YS 63, en bordure de celle-ci et donc de modifier le plan.

A ce titre, la CCS percevra une indemnité unique et forfaitaire des préjudices de toute nature d'un montant de 61 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 36 voix POUR, 2 voix CONTRE (Bruno CHARMET + pouvoir de Gilles SACKPEY) et 2 abstentions (Sylvie CHARPIGNON et Arnaud ROSIER). APPROUVE la convention de servitudes pour le passage d'un câble à JOUX LA VILLE avec ENEDIS avec le plan modifié.

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 09/07/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com